ADEQUITY MULTIGESTION

NOTICE D'INFORMATION

FCP A FORMULE, DIVERSIFIE

AVERTISSEMENT : Le FCP ADEQUITY MULTIGESTION est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 1er août 2011. Une sortie du FCP à une date différente du 1er août 2011 s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de demander le rachat ses parts en dehors de la date prévue (le 1er août 2011).

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FONDS COMMUN DE PLACEMENT

SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

DEPOSITAIRE
SOCIETE GENERALE

ETABLISSEMENTS DESIGNES POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
LE SERVICE TITRE ET BOURSE DE LA SOCIETE GENERALE

DISTRIBUTEUR
SOCIETE GENERALE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
BARBIER FRINAULT & AUTRES

COMPARTIMENT : NON
NOURRICIER : NON

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Classification :

FCP à formule, diversifié.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP ADEQUITY MULTIGESTION (le « FCP ») est de délivrer à maturité (soit le 1er août 2011) au porteur 89,33 % du capital investi sur la base de la valeur liquidative du 31 juillet 2003 (sous déduction des commissions de souscription), majoré de 89,33 % de la hausse sur 8 ans d'un panier composé de 8 OPCVM.
Les OPCVM sous-jacents sont investis en actions, obligations, obligations convertibles et autres titres de créance libellés en Euro.

Plus précisément, l'économie du FCP est d'offrir au porteur, à tout moment, une exposition équivalente à un investissement direct dans deux types d'actifs selon la répartition initiale suivante (sur la base de la valeur liquidative du 31 juillet 2003 égale à 111,95 Euros) :
- 89,33 % du capital initialement investi (111,95 Euros par part sous déduction des commissions de souscription), soit 100 Euros par part dans un panier de 8 OPCVM ;
- 10,67 % du capital initialement investi (111,95 Euros par part sous déduction des commissions de souscription), soit 11,95 Euros dans une protection contre une baisse à maturité (soit le 1er août 2011) de la valeur panier par rapport à sa valeur initiale égale à 100 Euros par part (soit 89,33 % du capital initialement investi).

A tout moment, la valeur liquidative du FCP est égale à la somme de la valeur de marché du panier des 8 OPCVM et de la valeur de la protection, qui est positive ou nulle.

A maturité, soit le 1er août 2011, le porteur reçoit la somme des valeurs finales du panier d'OPCVM (représentant initialement 89,33 % du capital investi) et de la protection (dont la valeur finale est nulle si le panier d'OPCVM a réalisé une performance positive par rapport à l'origine). Le FCP offre donc une protection à hauteur de 89,33 % du capital initialement investi avant le 31 juillet 2003 (sous déduction des commissions de souscription).

Synthèse des avantages et des inconvénients du FCP pour le porteur :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
• Une participation à 89,33 % de la hausse du panier des 8 OPCVM	• La performance de l'investissement, dans le cas où l'évolution des OPCVM du panier serait négative, peut être négative
• Transparence de l'investissement : à tout moment, la valeur liquidative du FCP est égale à la somme de la valeur du panier des 8 OPCVM et de la valeur de la protection	
• Protection du capital à maturité (le 1er août 2011) à hauteur de 89,33 % du capital investi avant le 31 juillet 2003 (sous déduction des commissions de souscription)	• La perte maximum est de 10,67% du capital investi le 31 juillet 2003 (sous déduction des commissions de souscription)

Description de la formule :

Le départ du FCP est prévu le 15 mai 2003. Entre cette date et le 31 juillet 2003, la Valeur Liquidative d'Origine de 111,67 Euros suivra une progression proche du taux monétaire pour atteindre une valeur liquidative de 111,95 Euros le 31 juillet 2003.
Par la suite, nous prendrons le cas d'un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative du 31 juillet 2003.

Un investissement composé de 2 actifs : un panier de 8 OPCVM et une protection contre la baisse à maturité de la valeur de ce panier :

Les OPCVM composant initialement le panier sont les suivants :

Dénomination	Société de gestion	Orientation générale des placements	Code ISIN	Poids	Devise
Carmignac Investissement	Carmignac Gestion	Actions internationales	FR0000435620	18 %	EUR
Credit Suisse (Lux) Bond – Credit Suisse (Lux) Bond Euro - B	Credit Suisse Asset Management	Obligations	LU0049559866	10 %	EUR
DNCA – Centifolia	DNCA	Actions françaises	FR0007076930	8 %	EUR
Fidelity Funds - Fidelity Funds - European Growth Fund - A	Fidelity Investment	Actions européennes	LU0048578792	18 %	EUR
Saint Honoré Capital - C	La Compagnie Financière Edmond de Rothschild	Obligations et autres titres de créance libellés en euros	FR0000931636	5 %	EUR
Saint Honoré Convertibles	La Compagnie Financière E.dmond de Rothschild	Obligations convertibles	FR0000298424	10 %	EUR
Sogelux Bonds Fund - Sogelux Bonds Fund Euro - B	Société Générale Asset Management	Obligations	LU0011837530	15 %	EUR
Ulysse C	Tocqueville Finance	Actions françaises	FR0007475769	16 %	EUR

Tous les OPCVM du panier sont des OPCVM de capitalisation.
Une description sommaire des OPCVM concernés ainsi que les conditions de modification du panier sont disponibles en annexe.

- Au départ de l'indexation du FCP, soit le 31 juillet 2003 :
  - La valeur liquidative du FCP est de 111,95 Euros.
  - Le FCP investit 100 Euros par part, soit 89,33 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription), dans le panier d'OPCVM.
  - Le FCP achète, pour 11,95 Euros par part, soit 10,67 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription), une protection sur la valeur finale (constatée le 22 juillet 2001) du panier d'OPCVM.

- A tout moment pendant la vie du FCP, la valeur liquidative du FCP est égale à la somme :
  - de la valeur de marché du panier d'OPCVM ; et
  - de la valeur, positive ou nulle, de la protection.
  Le porteur peut donc sortir du FCP à tout moment, sans commissions de rachat, avec une valeur liquidative supérieure ou égale à la valeur de marché du panier d'OPCVM, représentant au 31 juillet 2003 89,33 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription).
- Le 22 juillet 2011, on calcule la valeur finale du panier d'OPCVM :
  - Pour chaque OPCVM, on calcule le rapport entre leurs valeurs liquidatives au 22 juillet 2011 et au 31 juillet 2003.
  - On fait la somme de ces rapports pondérés par les poids respectifs des OPCVM dans le panier et multipliés par 100 Euros.
  - La valeur finale du panier d'OPCVM est égale à cette somme.
- A maturité du FCP, soit le 1er août 2011 :
  - Si la valeur finale du panier d'OPCVM est inférieure à sa valeur initiale de 100 Euros, alors la protection a une valeur finale égale à la différence positive entre :
    (i) la valeur initiale du panier d'OPCVM (soit 100 Euros) ; et
    (ii) la valeur finale du panier d'OPCVM.
  - Si la valeur finale du panier d'OPCVM est supérieure à sa valeur initiale de 100 Euros, alors la protection a une valeur finale égale à 0.

Valeur de remboursement à maturité :

Le porteur reçoit sur la base de la valeur liquidative du 1er août 2011 la somme des valeurs finales du panier d'OPCVM (représentant initialement 89,33 % du capital investi) et de la protection (dont la valeur finale est nulle si le panier d'OPCVM a réalisé une performance positive par rapport à l'origine). Le FCP offre donc une protection à hauteur de 89,33 % du capital initialement investi avant le 31 juillet 2003 (sous déduction des commissions de souscription).

Exemple de détermination de la valeur finale du panier d'OPCVM :

Cet exemple chiffré est donné à titre indicatif uniquement, et ne préjuge en rien des performances passées, présentes ou futures des OPCVM.

	Poids de l'OPCVM	VL au 31 juillet 2003	VL au 22 juillet 2011	Rapport entre les VL	Rapport pondéré
OPCVM 1	18 %	50,00	125,50	251 %	45,18
OPCVM 2	10 %	75,00	172,50	230 %	23,00
OPCVM 3	8 %	25,00	51,25	205 %	16,40
OPCVM 4	18 %	10,00	30,70	307 %	55,26
OPCVM 5	5 %	8,00	10,64	133 %	6,65
OPCVM 6	10 %	15,00	33,00	220 %	22,00
OPCVM 7	15 %	30,00	63,30	211 %	31,65
OPCVM 8	16 %	40,00	84,00	210 %	33,60
Valeur finale du panier					**233,74**

- Pour chaque OPCVM, on constate la valeur liquidative au 31 juillet 2003 et au 22 juillet 2011.
- Pour chaque OPCVM, on calcule le rapport entre (i) la valeur liquidative au 22 juillet 2011 et (ii) la valeur liquidative au 31 juillet 2003.
- Pour chaque OPCVM, le rapport pondéré est égal au produit du poids de l'OPCVM, du rapport entre les VL calculé précédemment et de 100.

Par exemple, pour l'OPCVM 1,

rapport pondéré = poids de l'OPCVM 1 × rapport de VL de l'OPCVM 1 × 100
= 18 % × 251 % × 100 = 45,18

- La valeur finale du panier d'OPCVM est égale à la somme des rapports pondérés pour chaque OPCVM, soit dans cette exemple 233,74 Euros.

Exemples chiffrés :

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Les scénarios de marché offrant au porteur le rendement maximum de la formule à maturité, soit le 1er août 2011, sont ceux pour lesquels la valeur liquidative des OPCVM est la plus élevée le 22 juillet 2011.

Il est indiqué pour chaque exemple donné ci-dessous le taux de rendement annuel que représente l'investissement dans le FCP sur toute la durée, soit 8 ans. Le porteur pourra comparer ce taux de rendement à celui qu'offrirait un investissement dans une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable.

PREMIER EXEMPLE : CAS LE MOINS FAVORABLE

Le rendement minimal possible est obtenu lorsque la valeur finale du panier d'OPCVM est inférieure ou égale à la valeur initiale du panier, soit 100 Euros.

	Poids de l'OPCVM	VL au 31 juillet 2003	VL au 22 juillet 2011	Rapport entre les VL	Rapport pondéré
OPCVM 1	18 %	50,00	40,50	81 %	14,58
OPCVM 2	10 %	75,00	71,25	95 %	9,50
OPCVM 3	8 %	25,00	26,25	105 %	8,40
OPCVM 4	18 %	10,00	7,50	75 %	13,50
OPCVM 5	5 %	8,00	5,60	70 %	3,50
OPCVM 6	10 %	15,00	14,70	98 %	9,80
OPCVM 7	15 %	30,00	27,00	90 %	13,50
OPCVM 8	16 %	40,00	26,00	65 %	10,40
Valeur finale du panier					**83,18**

Dans cet exemple la valeur finale du panier d'OPCVM est de 83,18 Euros.
La valeur finale de la protection est égale à 16,82 Euros, soit la différence entre la valeur initiale du panier d'OPCVM (100 Euros) et la valeur finale du panier d'OPCVM (83,18 Euros).
Pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative du 31 juillet 2003 de 111,95 Euros (sous déduction des commissions de souscription), le porteur reçoit à maturité la somme des valeurs finales du panier d'OPCVM (83,18 Euros) et de la protection (16,82 Euros), soit 100 Euros.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 1er août 2011, 100 Euros par part soit 89,33 % du capital investi (sous déduction des commissions de souscription) avant le 31 juillet 2003.
Le taux de rendement annuel (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à –1,40 %. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, soit 3,74 % par an au 6 mars 2003 (taux sans risque).

SECOND EXEMPLE : CAS MEDIAN

	Poids de l'OPCVM	VL au 31 juillet 2003	VL au 22 juillet 2011	Rapport entre les VL	Rapport pondéré
OPCVM 1	18 %	50,00	81,00	162 %	29,16
OPCVM 2	10 %	75,00	138,75	185 %	18,50
OPCVM 3	8 %	25,00	35,00	140 %	11,20
OPCVM 4	18 %	10,00	22,10	221 %	39,78
OPCVM 5	5 %	8,00	9,60	120 %	6,00
OPCVM 6	10 %	15,00	30,45	203 %	20,30
OPCVM 7	15 %	30,00	46,50	155 %	23,25
OPCVM 8	16 %	40,00	44,00	110 %	17,60
Valeur finale du panier					**165,79**

Dans cet exemple, la valeur finale du panier d'OPCVM est de 165,79 Euros (supérieure à sa valeur initiale de 100 Euros).
La valeur finale de la protection est donc nulle.
Pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative du 31 juillet 2003 de 111,95 Euros (sous déduction des commissions de souscription), le porteur reçoit à maturité la somme des valeurs finales du panier d'OPCVM (165,79 Euros) et de la protection (0 Euros), soit 165,79 Euros.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 1er août 2011, 165,79 Euros par part soit 148,09 % du capital investi (sous déduction des commissions de souscription) avant le 31 juillet 2003.
Le taux de rendement annuel (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 5,03 %. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, soit 3,74 % par an au 6 mars 2003 (taux sans risque).

TROISIEME EXEMPLE : CAS FAVORABLE

	Poids de l'OPCVM	VL au 31 juillet 2003	VL au 22 juillet 2011	Rapport entre les VL	Rapport pondéré
OPCVM 1	18 %	50,00	177,00	354 %	63,72
OPCVM 2	10 %	75,00	192,00	256 %	25,60
OPCVM 3	8 %	25,00	66,25	265 %	21,20
OPCVM 4	18 %	10,00	39,70	397 %	71,46
OPCVM 5	5 %	8,00	11,76	147 %	7,35
OPCVM 6	10 %	15,00	38,55	257 %	25,70
OPCVM 7	15 %	30,00	80,40	268 %	40,20
OPCVM 8	16 %	40,00	119,20	298 %	47,68
Valeur finale du panier					**302,91**

Dans cet exemple la valeur finale du panier d'OPCVM atteint 302,91 Euros (supérieure à sa valeur initiale de 100 Euros).
La valeur finale de la protection est donc nulle.
Pour un investissement initial réalisé sur la base de la valeur liquidative du 31 juillet 2003 de 111,95 Euros (sous déduction des commissions de souscription), le porteur recevra à maturité la somme des valeurs finales du panier d'OPCVM (302,91 Euros) et de la protection (0 Euros), soit 302,91 Euros.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 1er août 2011, 302,91 Euros par part soit 270,58 % du capital investi (sous déduction des commissions de souscription) avant le 31 juillet 2003.
Le taux de rendement annuel (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 13,25 %. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, soit 3,74 % par an au 6 mars 2003 (taux sans risque).

SIMULATIONS SUR DONNEES HISTORIQUES

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentés selon des dates de maturité passées. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances du FCP.
Ces simulations ont été réalisées avec le plus grand soin par la société de gestion à partir de sources d'informations qu'elle a jugées fiables. Elle ne peut être tenue responsable en cas d'erreur ou omission de la part de ses fournisseurs d'information.

Des tests sur des données historiques ont été menés afin de simuler la performance offerte par des produits de mêmes caractéristiques que le FCP (même durée, même formule de remboursement) lancés à de nombreuses dates dans le passé.
L'historique de l'OPCVM DNCA – Centifolia a été complété du 8 octobre 1999 au 4 octobre 2002 par l'historique de l'OPCVM Tricolore Rendement et du 1er octobre 1990 au 8 octobre 1999 par l'historique de l'indice CAC 40. L'historique de l'OPCVM Saint-Honoré Convertibles a été complété par l'historique de l'indice Eurostoxx 50 du 1er octobre 1990 au 31 décembre 1993. Enfin, l'historique de l'OPCVM Ulysse a été complété par l'historique de l'indice CAC 40 du 1er octobre 1990 au 29 octobre 1993. Pour tous les autres fonds, l'historique utilisé était complet.

231 simulations ont été réalisées sur des produits de mêmes caractéristiques lancés de façon hebdomadaire entre le 31 janvier 1991 et le 22 décembre 1994 et arrivant à maturité chaque jour entre le 31 janvier 1999 et le 22 décembre 2002. Les résultats sont les suivants :

Evolution des Taux de Rendement Annuels en fonction de la date de maturité du FCP à comparer au taux sans risque (3,74 % au 6 mars 2003)

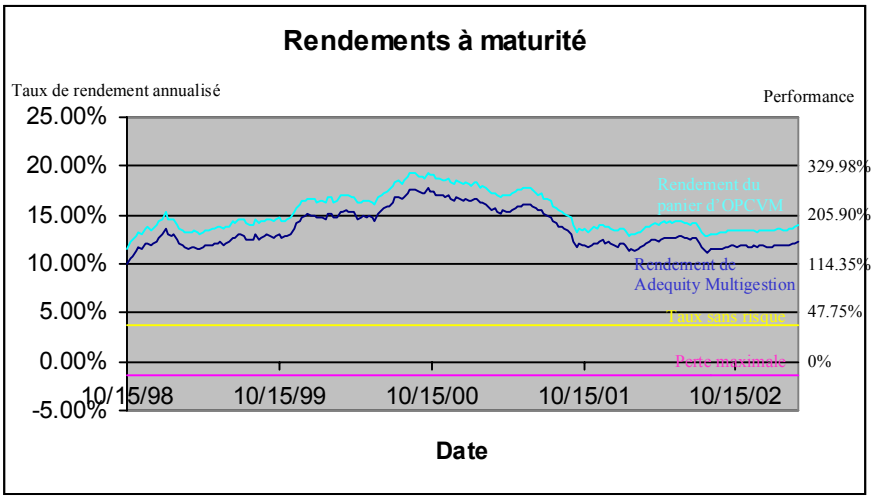

Le graphique montre que l'on peut distinguer 3 périodes :

Période octobre 98 - novembre 99 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre octobre 1998 et novembre 1999 (soit des produits lancés entre octobre 1990 et novembre 1991) montrent que les taux de rendement annuels sont élevés car les fonds sous-jacents ont progressé fortement sur la période correspondante. En début de période, le remboursement à maturité dépasse 240 %, c'est à dire un rendement annuel supérieur à 10 %.

Période décembre 99 - août 01 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre décembre 1999 et août 2001 (soit des produits lancés entre décembre 1991 et août 1993) montrent des taux de rendement plus forts que sur la période précédente, car un ou plusieurs OPCVM ont pu avoir une tendance très fortement haussière sur la période correspondante.

Période septembre 01- mars 03 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre septembre 2001 et mars 2003 (soit des produits lancés entre septembre 1993 et mars 1995) montrent que les taux de rendement annuels sont à nouveau un peu plus faible car les OPCVM ont un peu moins progressé par rapport à la période précédente.

Statistiques sur les Taux de Rendement Annuels

Le taux de rendement annuel moyen sur l'ensemble des simulations réalisées de façon hebdomadaire, soit 231, est de 13,60 %. Par ailleurs, 99,99 % des simulations réalisées sur cette période offrent un taux de rendement annuel supérieur à 10 %.

Proportion des simulations dépassant un taux actuariel annualisé donné

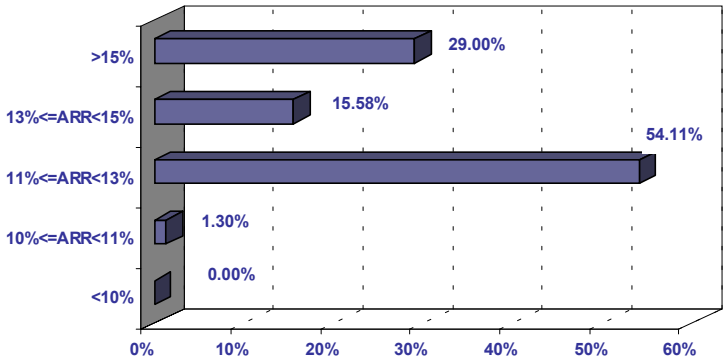

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DETAILLEES

CLASSIFICATION

Diversifié.

GARANTIE

ETABLISSEMENT GARANT : SOCIETE GENERALE.

La Société Générale s'engage à ce que chaque porteur (quelle que soit la date de souscription de ses parts) demandant le rachat de ses parts sur la base de la valeur liquidative du 1er août 2011 bénéficie d'une Valeur Liquidative de Rachat (ci-après « Valeur Liquidative de Rachat ») égale au maximum des deux montants suivants :

(i) la Valeur Initiale du Panier, soit 100 Euros par part ; et

(ii) la Valeur Finale du Panier.

La Valeur Liquidative de Rachat pourra être inférieure à la Valeur Liquidative de Référence sans pouvoir être inférieure à 100 Euros.
La Valeur Liquidative de Référence signifie la plus haute valeur liquidative constatée entre le 15 mai 2003 (inclus) et le 31 juillet 2003 (inclus), soit 111,95 Euros.

Avec :
Panier : signifie le panier composé des 8 OPCVM de la liste ci-dessus, bénéficiant tous d'une autorisation de commercialisation en France et affectés, chacun respectivement, d'un poids (ci-après « Poids ») ;

Valeur Finale du Panier : signifie la somme des Evolutions Retenues pour chacun des 8 OPCVM composant le Panier. Si cette somme est négative, elle sera réputée nulle ;

Evolution retenue pour un OPCVM : signifie le produit de (i) l'Evolution de l'OPCVM ; (ii) du Poids de l'OPCVM ; et (iii) de 100 ;

Evolution d'un OPCVM : signifie le rapport entre la Valeur Liquidative Finale de l'OPCVM et la Valeur Liquidative Initiale de l'OPCVM ;

Valeur Liquidative Initiale : signifie, pour un OPCVM, la valeur liquidative unitaire, exprimée en Euros, payable par Société Générale pour un ordre de souscription passé à la Date de Détermination Initiale avant l'heure limite indiquée dans la notice dudit OPCVM ;

Valeur Liquidative Finale : signifie, pour un OPCVM, la valeur liquidative unitaire, exprimée en Euros, payable à Société Générale pour un ordre de rachat passé à la Date d'Evaluation Finale avant l'heure limite indiquée dans la notice dudit OPCVM ;

Date de Détermination Initiale : 31 juillet 2003 ;

Date d'Evaluation Finale : 22 juillet 2011.

La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP. Dans l'hypothèse où, le 1er août 2011, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, Société Générale versera au FCP le complément pour que la valeur liquidative unitaire atteigne la Valeur Liquidative de Rachat.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (soit le 1er août 2011), la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la Valeur Liquidative de Rachat.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP sera investi en permanence, directement ou indirectement (par la détention à hauteur de plus de 50% de son actif de parts d'OPCVM éligibles au PEA) à plus de 75 % en titres éligibles au PEA, conformément aux critères d'éligibilité de ces titres au PEA.
Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés (français ou étrangers) ou de gré à gré en vue de réaliser son objectif de gestion. Dans ce cadre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des secteurs d'activités, devises, taux, indices, parts ou actions d'OPCVM, actions, titres ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de la garantie ou protection définie ci-après. Ces opérations seront effectuées dans la limite de l'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pensions, prêts et emprunts de titres.

Le FCP est susceptible d'investir plus de 50 % de son actif en parts d'OPCVM français ou coordonnés.

Risque de change : Non.

Au cours de la période de souscription du 15 mai 2003 au 31 juillet 2003, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du taux monétaire diminué des frais de gestion, pour atteindre 111,95 Euros le 31 juillet 2003.

Les modalités de substitution des OPCVM du Panier sont détaillées dans le règlement intérieur du FCP.

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 8 ans.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES : Tout souscripteur.

DOMINANTE FISCALE : Eligible au PEA. Le FCP peut servir de support à un contrat d'assurance vie.

AFFECTATION DES RESULTATS
FCP de capitalisation. La comptabilisation se fait coupons encaissés.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de mars.
Première clôture : 30 mars 2004.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE
111,67 EUR.

PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale au plus tard à 12h30 deux jours de banque ouvrés précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Des fractions de parts peuvent être acquises ou cédées en millièmes.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMALE
A partir du 15 mai 2003 (inclus) : 4,5 % de la valeur liquidative rétrocédables aux tiers.
A partir du 31 juillet 2003 : 4,5 % de la valeur liquidative, rétrocédable aux tiers dont 2 % maximum rétrocédables à LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.

COMMISSION DE RACHAT
Néant.

FRAIS DE GESTION MAXIMUM
1.50 % TTC de l'actif net imputés sur le compte de résultats du fonds.
A titre indicatif, le FCP investira dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 2 % HT de l'actif net et pour lesquels aucune commission de rachat ou de souscription ne sera prélevée.

LIBELLE DE LA DEVISE DE COMPTABILITE : EUR

ADRESSE DE LA SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy – 92800 PUTEAUX

ADRESSE DU DEPOSITAIRE
SOCIETE GENERALE
50, boulevard Haussmann - 75431 PARIS Cedex 09

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT DESIGNE POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
SOCIETE GENERALE
50, boulevard Haussmann - 75431 PARIS Cedex 09

Lieu ou mode de publication de la valeur liquidative : LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.
La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.
La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Date d'agrément de l'OPCVM : 7 mai 2003
Date d'édition de la notice d'information : 24 avril 2003

ANNEXE

La présente annexe reprend, pour chacun des fonds du panier, les principales caractéristiques de chacun des fonds du panier de référence.

Les prospectus et notices d'information en français de chacun des fonds composant le panier sont à la disposition des porteurs de parts et sont disponibles auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.

Les valeurs liquidatives des fonds du Panier sont disponibles dans Bloomberg ou Reuters.

CARMIGNAC INVESTISSEMENT :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
Carmignac Investissement	FCP	Actions internationales	La gestion se veut dynamique et portant essentiellement sur les actions françaises et étrangères sans exclure d'autres valeurs mobilières, avec pour objectif la recherche de la performance compte tenu des marchés français et étrangers. Le FCP se réserve la possibilité de négocier des contrats de swap, de taux d'intérêts et d'intervenir sur les marchés dérivés.

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
Carmignac Gestion, 24 place Vendôme, 75001 Paris	Pas de conseiller mentionné dans le prospectus	Par téléphone : 0142616200, chez Carmignac Gestion, chez Natexis Banques Populaires, et également publiées dans Investir, La Tribune, Les Echos et La Vie Française.	1% maximum de l'actif net + dès lors que la performance dépasse 10% calculée en mode actuariel au jour le jour par rapport au 1er janvier de chaque exercice, une provision de 10% de cette sur-performance est constituée. En cas de réduction de cette sur-performance, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 10% de cette réduction sur les dotations constituées depuis le début du semestre. Cette provision est prélevée semestriellement le 30 juin et le 31 décembre.	Pas de niveau mentionné dans le prospectus

CREDIT SUISSE BOND (LUX) EURO :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
Credit Suisse Bond (Lux) - Credit Suisse Bond (Lux) Euro – B	Compartiment de FCP Catégorie B	Obligations	Réaliser des revenus courants et élevés, tout en veillant à la sécurité du capital. Les avoirs seront placés en obligations, titres représentatifs d'emprunt et autres valeurs mobilières à taux d'intérêt fixe ou variable, en obligations convertibles, emprunts convertibles, emprunts à option, et certificats d'option sur emprunt traités à une Bourse ou sur un marché organisé. Le compartiment peut également effectuer des opérations sur options et des opérations à terme.

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
Credit Suisse Bond Fund Management Company, 5, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg	Credit Suisse Asset Management Limited, Londres	BNP – Paribas Securities Services, 3, rue d'Antin, 75002 Paris Site internet : http://www.csam-europe.com	0,90%	Pas de niveau mentionné dans le prospectus

DNCA CENTOFOLIA :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
DNCA – Centifolia	FCP	Actions françaises	Le FCP a pour objectif la recherche de valorisation du capital à moyen terme avec une prise de risque modérée. Le Fonds aura toujours au minimum 75% d'actions françaises dans son actif. Il pourra investir en obligations de la zone Euro et dans la limite de 10%, en actions étrangères. Intervention possible sur les marchés à terme et conditionnels.

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
DNCA Finance, 4, rue de la Paix, 75002 Paris	Pas de Conseiller mentionné dans le prospectus	Affichage dans les locaux de la Société de Gestion et du dépositaire (CIC Securities, 6 avenue de Provence, 75449 Paris cedex 09). Affichage sur principaux sites internet de cotation	2% HT maximum	Pas de niveau mentionné dans le prospectus

FIDELITY FUNDS – EUROPEAN GROWTH FUND :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
Fidelity Funds – Fidelity Funds – European Growth Fund - A	Sicav	Actions européennes	Réaliser une croissance des revenus et du capital ou encore un équilibre entre les deux. La Sicav investira principalement dans des actions cotées sur les marchés boursiers européens

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
Fidelity International Limited, Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke HM 19, Bermudes	Pas de Conseiller mentionné dans le prospectus	Distributeurs autorisés Site internet : http://www.fidelity.fr Le Temps	Jusqu'à 1.5%	Pas de niveau mentionné dans le prospectus

SAINT-HONORE CAPITAL :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
Saint-Honoré Capital	Sicav	Obligations et autres titres de créance libellés en Euro	La gestion vise à offrir une valorisation du capital à moyen - long terme. Les investissements porteront généralement sur des obligations moyennes et longues, le gérant se réservant la possibilité de réduire fortement la sensibilité pendant des périodes limitées en cas d'évolution défavorable des marchés.

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
Gestion financière déléguée à: LCF Rothschild Asset Management 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris	Pas de Conseiller en Investissement ou de Placement mentionné dans le prospectus	Numéro Vert : 0800-16-2000, Les Echos, Le Figaro, Mieux Vivre et www.lcf-rothschild.fr	0,632% HT de l'actif net journalier.	Pas de niveau mentionné dans le prospectus

SAINT-HONORE CONVERTIBLES :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
Saint-Honoré Convertibles	Sicav	Obligations convertibles	Le portefeuille est essentiellement investi en obligations convertibles, en obligations échangeables et en titres participatifs de la zone Euro. A titre accessoire, il peut être investi en obligations convertibles synthétiques, warrants, bons de souscription et autre obligation à caractère action de toute nature. Le portefeuille de la Sicav sera géré en arbitrant les obligations échangeables ou convertibles ayant évoluées vers un comportement actions en faveur d'obligations moins sensibles. Les actions issues d'une conversion peuvent être détenues pendant un délai de 3 mois.

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
Gestion financière déléguée à: LCF Rothschild Asset Management 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris	Pas de conseiller mentionné dans le prospectus	Numéro Vert : 0800-16-2000, Les Echos, La Tribune, Le Figaro, Mieux Vivre et www.lcf-rothschild.fr	1,1% HT de l'actif net l'an sur la base de l'actif net journalier.	Pas de niveau mentionné dans le prospectus

SOGELUX BONDS FUND EUROS :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
Sogelux Bonds Fund Sogelux Bonds Fund Euro - B	Sicav Classe A	Obligations	Le portefeuille du compartiment SOGELUX FUND BONDS - EURO est composé d'obligations libellées en euro et de titres de créances négociables ; seuls les titres d'émetteurs souverains ou bénéficiant des meilleures notations des agences de rating sont inclus dans le portefeuille. Son objectif est de réaliser une performance représentative de celle du marché obligataire de la zone euro.

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
Société Générale Asset Management 2, place de la Coupole, F – 92400 Courbevoie	Pas de conseiller mentionné dans le prospectus	Siège Social de la Société Gestionnaire Bureaux du dépositaire : Société Générale Bank & Trust, SA 11 – 13 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg Affichage sur principaux sites internet de cotation	Trimestriellement, à terme échu, sur la base de la valeur moyenne des actifs au cours du trimestre : 0.80%	Pas de niveau mentionné dans le prospectus

ULYSSE :

Nom des OPCVM	Classe et/ou part	Orientation générale des placements	Description de l'orientation des placements
Ulysse C	FCP	Actions françaises	Ulysse a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions françaises avec un degré d'exposition au risque action de 75% minimum de l'actif. Son objectif : rechercher la performance en mettant l'accent sur la plus-value. Il peut détenir à hauteur de 5% minimum de son actif , certains des titres suivants : actions du Nouveau Marché, actions du Marché Libre, actions non cotées, actions du capital risque. Intervention possible sur les marchés à terme et conditionnels de la zone Euro

Gestionnaire financier	Conseiller en investissement	Lieu de publication de la valeur liquidative	Frais de gestion	Frais dépositaire
Tocqueville Finance SA 16 avenue Friedland, 75008 Paris	Pas de conseiller mentionné dans le prospectus	Affichage dans les locaux du dépositaire (CIC Securities, 6 avenue de Provence, 75449 Paris cedex 09). Publication dans les journaux spécialisés Site internet : http://www.tocquevillefinance.fr	2% HT de l'actif net	Pas de niveau mentionné dans le prospectus